



## LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES À MONASTIR ET SOUSSE

TUNISIE

A. Introduction .....	7
B. Diagnostic de la participation politique des femmes .....	8
C. Résultats du diagnostic .....	10
D. Bibliographie et références .....	24

Bien que les femmes tunisiennes participent depuis longtemps de façon active à la vie politique, elles sont généralement absentes du pouvoir et des postes de décision. Ce diagnostic décrit l'engagement politique des Tunisiennes, en se centrant sur les gouvernorats et municipalités de Monastir et Sousse lors de la période de transition démocratique. Il aborde aussi les réalités vécues des femmes impliquées dans les partis politiques et les syndicats.



L'association Voix de la Femme à Jemmel (VFJ) a analysé les perceptions des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux sur la représentation des femmes dans les partis politiques et les conseils municipaux et régionaux. ©IEMed



La Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée (FFEM) est une organisation indépendante sans but lucratif créée en 2013. Elle se structure comme un réseau de réseaux qui fédère différents types d'acteurs de l'égalité femmes-hommes de l'espace euro-méditerranéen afin de :

- Faire progresser la lutte commune pour l'égalité des droits des femmes et des hommes à participer à la vie politique, économique, civile et sociale ;
- Éradiquer toutes les formes de violence et de discrimination envers les femmes et les filles ;
- Favoriser le changement d'attitude et de comportement pour l'égalité des sexes.

#### Membres fondateurs :

Centre des femmes arabes pour la formation et la recherche (CAWTAR)  
État français  
Institut européen de la Méditerranée (IEMed)  
Fédération de la ligue démocratique des droits des femmes (FLDDF)  
Forum Femmes Méditerranée (FFM)  
Réseau universitaire et scientifique euro-méditerranéen sur le genre et les femmes (RUSEMEG)

#### Fondation des femmes de l'Euro-Méditerranée

Siège social: Institut européen de la Méditerranée (IEMed)  
C / Girona, 20 · 08010 Barcelone, Espagne  
[www.euromedwomen.foundation](http://www.euromedwomen.foundation)

#### Diagnostic de terrain : La participation politique des femmes à Monastir et Sousse

Texte : Voix de la femme à Jemmel, chef de file du Pôle local d'acteurs de l'égalité femmes-hommes©  
Elhadi Khafsha road, 5020, Jemmel, Monastir, Tunisie.

<https://www.facebook.com/Voix-De-La-Femme-%C3%A0-Jemmel-615383105195951/>

Coordination : Maria-Àngels Roque, Emilie Vidal

Mise en page : Núria Esparza

Avril 2017

Ce diagnostic de terrain s'inscrit dans l'Axe 1 « Renforcer les capacités des acteurs de l'égalité » du Fonds de solidarité prioritaire « Femmes d'avenir en Méditerranée » financé par le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, dans le cadre du projet « Développer l'autonomie des femmes », labellisé par l'Union pour la Méditerranée.



L'Institut européen de la Méditerranée (IEMed), fondé en 1989, est un think tank spécialisé dans les relations méditerranéennes basé sur une approche multi-disciplinaire et de travail en réseau. Il encourage l'analyse et la coopération dans le but de promouvoir des actions et des projets contribuant à la compréhension mutuelle, à l'échange et à la coopération entre les différents pays euro-méditerranéens, leurs sociétés et leurs cultures, ainsi que de favoriser la construction progressive d'un espace de paix et de stabilité, de prospérité partagée et de dialogue dans la région.

#### Consortium formé par:

Gouvernement de la Catalogne  
Ministère espagnol des Affaires étrangères et de la Coopération  
Ville de Barcelone

#### Institut européen de la Méditerranée

C / Girona, 20  
08010 Barcelone, Espagne  
[www.iemed.org](http://www.iemed.org)

#### En partenariat avec :



#### Financé par :



#### Labellisé par :



Le contenu de ce diagnostic est de la seule responsabilité du Voix de la femme à Jemmel et ne peut en aucun cas être considéré comme l'expression des points de vue du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international.

---

# LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES À MONASTIR ET SOUSSE

TUNISIE



## Pôles locaux d'acteurs de l'égalité femmes-hommes<sup>©</sup> mobilisés depuis 2016



- A** Région de Marrakech - Safi (Maroc)      **D** Sud du district de Gizeh (Égypte)      **G** Gouvernorat du Mont Liban (Liban)  
**B** Wilaya d'Oran (Algérie)      **E** Sud de la Cisjordanie (Palestine)  
**C** Gouvernorats de Monastir et de Sousse (Tunisie)      **F** Gouvernorat d'Irbid (Jordanie)

La Fondation des femmes de l'Euro-Méditerranée met en place annuellement des pôles locaux d'acteurs de l'égalité femmes-hommes<sup>©</sup> coordonnés par des associations dans les pays suivants : Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie (1 par pays).

Chaque pôle local d'acteurs de l'égalité femmes-hommes<sup>©</sup> choisit un territoire cible qui peut être une région, une province ou l'aire métropolitaine d'une grande ville. Ensuite, les membres du pôle local déterminent une thématique prioritaire concernant les droits des femmes sur ce territoire cible.

Un pôle local est constitué de 5 acteurs œuvrant pour l'égalité femmes-hommes dans le territoire ciblé, à savoir : des associations ; des entités de recherche ou d'enseignement ; des collectivités locales ou régionales ou des services gouvernementaux chargés de défendre les droits des femmes ; des médias et des entreprises et des syndicats. Leur mission est de mobiliser les acteurs de l'égalité au moyen d'activités de collectes de données, de consultations et d'échanges d'expériences, dans le but d'analyser la situation par rapport à la thématique choisie et de faire un suivi de l'effectivité des politiques publiques menées dans ce domaine avec une approche collective et participative.

Cette approche ascendante débouche sur la production d'un diagnostic des principaux obstacles à la mise en œuvre des politiques d'égalité, puis sur la réalisation d'un projet de terrain collaboratif et répliquable visant à lever ces obstacles.

Un premier appel à candidatures a été lancé et des pôles locaux ont été constitués à Oran (Algérie), à Gizeh (Égypte), à Irbid (Jordanie), dans le Mont - Liban (Liban), à Marrakech - Safi (Maroc), en Cisjordanie (Palestine) et à Monastir et Sousse (Tunisie). Ces pôles locaux ont travaillé sur deux questions majeures : la participation des femmes à la vie politique et les violences à l'égard des femmes. Dans ce document on présente le diagnostic concernant Monastir et Sousse.

## A. INTRODUCTION

La Tunisie a ratifié et adhéré à plusieurs mécanismes internationaux. En vertu de l'article 32 de la Constitution tunisienne actuelle les mécanismes internationaux, une fois ratifiés, priment sur les lois domestiques<sup>1</sup>. Toujours pour la Tunisie, les lois nationales, notamment celles qui portent sur le divorce et le mariage, sont bien plus en avance que celles d'autres pays de la région. Pourtant, les femmes tunisiennes sont toujours confrontées à des difficultés et à des défis majeurs dans d'autres domaines tels que leur représentation dans la sphère publique ou la lutte contre les violences fondées sur le genre. L'analphabétisme est aussi un grave problème en Tunisie et des chiffres récents montrent combien il se féminise. En outre, les écarts, déjà profonds, se creusent encore davantage d'une région à l'autre ou entre ville et campagne comme le reflètent les taux de 2008 : 20,1 % dans les zones urbaines contre 42,8 % dans les zones rurales et 48,5 % dans certains endroits de la région centre-ouest<sup>2</sup>.

Les femmes représentent un faible pourcentage de la population active. Celles qui travaillent occupent des emplois très peu qualifiés, mal rémunérés et ont de mauvaises conditions de travail : par exemple, dans le secteur du textile et du vêtement<sup>3</sup>. En 2008, le poids de la main-d'œuvre féminine était estimé à 25,3 % de la population active tunisienne<sup>4</sup>. Toutefois, dans le domaine médical, elles sont nombreuses avec une proportion de 60 % de femmes parmi les médecins et 72 % pour les pharmaciens<sup>5</sup>. Quant à l'écart salarial entre femmes et hommes, bien qu'il ait considérablement diminué ces dernières années, il demeure significatif. Actuellement, les rémunérations des Tunisiennes sont égales à environ 78 % des rémunérations de leurs homologues masculins<sup>6</sup>. À noter cependant que le nombre de femmes occupant des postes décisionnels à haute responsabilité est en augmentation constante. Elles occupent actuellement 20 % des postes diplomatiques, 22,7 % des sièges au Parlement, 25 % des sièges au Conseil constitutionnel et 25 % des postes aux conseils municipaux<sup>7</sup>.

1 DÉPARTEMENT d'ÉTAT des ÉTATS UNIS d'AMÉRIQUE. « *Rapport 2010 sur les droits humains : la Tunisie* ». Disponible sur : [www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2010/nea/154474.htm](http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2010/nea/154474.htm).

2 COMITÉ sur l'ÉLIMINATION de la DISCRIMINATION ENVERS les FEMMES (CEDEF), « Examen des rapports présentés par les États parties en vertu de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, cinquième et sixième rapports périodiques des États parties : la Tunisie » *Doc NU. CEDAW/C/Tun/6*, 20 mai 2009.

3 *Idem supra* note 1

4 COMITÉ sur l'ÉLIMINATION de la DISCRIMINATION ENVERS les FEMMES (CEDEF), « *Observations finales: la Tunisie* ». *Nations Unies 47<sup>e</sup> séance* N° 4-22, Doc. UN CEDAW/C/Tun/CO/6. 22 octobre 2010.

5 *Idem supra* note 2.

6 *Idem supra* note 4

7 *Ibid.*

Bien que les Tunisiennes aient toujours pris une part active à la vie politique, leur représentation au niveau décisionnel et aux postes de direction ne reflète toujours pas cette participation. Malgré le fait que l'article 46 de la Constitution ait instauré la parité, les femmes sont encore confrontées à des obstacles et à des contraintes qui les empêchent de s'élever à des postes de prise de décision dans de nombreuses instances : partis politiques, assemblées parlementaires et conseils municipaux, syndicats et organisations gouvernementales et non-gouvernementales. L'heure est donc arrivée de se poser certaines questions sur le rôle qu'ont joué la révolution et la transition démocratique sur les droits des femmes : la révolution a-t-elle établi des droits permettant aux femmes de devenir des citoyennes à part entière ou a-t-elle compromis, voire renversé, les droits des femmes et l'égalité entre celles-ci et leurs partenaires masculins ?

## **B. DIAGNOSTIC DE LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES À MONASTIR ET SOUSSE**

Ce diagnostic a été réalisé par l'association Voix de la femme à Jemmel en collaboration avec le Centre des femmes arabes pour la formation et la recherche - CAWTAR. Il ressort de ce diagnostic que le statut des femmes en politique est en étroite relation avec leur statut économique et social. En général, l'image traditionnelle de la femme et de son rôle, toujours secondaire, est l'un des obstacles majeurs qui bloquent la participation et la mobilité féminine. Durant la révolution de 2010, la participation politique des femmes, souvent à l'avant-scène des soulèvements, s'est faite remarquer dès le début des manifestations (entre le 17 décembre 2010 et le 14 janvier 2011). Or, au vu des résultats électoraux des scrutins de 2011 et 2014, soit durant la transition démocratique, on constate que leur présence dans la vie politique était faible à cette période.

Les résultats des élections ont mis en évidence le grand nombre d'obstacles qui empêchent les femmes d'être présentes dans la sphère publique, en général, et dans la politique en particulier. Afin d'évaluer à quel point les intérêts et les revendications des femmes ont été pris en compte durant la période de transition démocratique, le présent diagnostic étudie précisément les perceptions et les politiques des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux relatives à la participation politique féminine. Il se penche ensuite sur ce qui empêche les femmes de développer des compétences qui leur permettraient de s'engager pleinement en politique.

### **Voix de la Femme à Jemmel (VFJ)**

L'association a été créée en 2011 à Jemmel dans la région centre-est de la Tunisie, plus précisément dans le gouvernorat de Monastir. La mission de l'association est de défendre les droits des femmes et de les aider à prendre leur place dans la vie publique. Elle se consacre aussi à la promotion des droits de l'enfance, notamment en matière d'éducation civique. Dans cet esprit, VFJ s'emploie à sensibiliser les femmes à leur inscription sur les listes d'électeurs/électrices afin de les inciter à participer aux élections de l'Assemblée constituante et aux élections du conseil régional du gouvernorat de Monastir.

L'association s'efforce aussi d'entrer en contact avec les usines textiles dont la plupart sont gérées par des femmes et emploient des femmes. L'association organise des expositions artisanales et promeut la créativité des femmes dans tous les domaines pour les encourager à développer leur talent et, de cette façon, à gagner leur indépendance financière. En leur donnant l'opportunité d'exposer le produit de leur travail, l'association renforce la confiance des femmes en leur savoir-faire.

### **1.Objectifs du diagnostic**

Le diagnostic entend répondre à la question suivante : dans quelle mesure le Gouvernement tunisien a-t-il renforcé la participation des femmes à la vie politique lors de la transition démocratique et à la construction de la démocratie par leur accès à des postes décisionnels ? De ce fait, il abordera les réalités vécues des femmes dans le cadre des processus de prises de décisions, notamment pour ce qui est des femmes siégeant dans les conseils régionaux de la région côtière de Sousse-Monastir.

### **2.Cadre méthodologique du diagnostic**

La méthodologie utilisée s'appuie sur :

- **Des examens de documents** : examen des principaux rapports, publications, conférences et bases de données pour collecter des informations, au niveau national et local sur la participation politique des Tunisiennes en général et dans la région de Sousse-Monastir, en particulier.
- **Des entretiens et consultations** : cette seconde étape a consisté à consulter et rencontrer des leaders de la société civile afin de sélectionner un échantillon de femmes des gouvernorats de Monastir et Sousse qui occupaient des postes à haute responsabilité politique dans les partis durant la période étudiée : des parlementaires ou des conseillères municipales. L'objet



de cette démarche était d'identifier les motifs de la faible représentation des femmes tunisiennes, notamment de Sousse et de Monastir, dans le monde politique. Les données collectées ont été analysées en tenant compte des questions suivantes : Cette région est-elle une exception par rapport à ce qui a pu être observé au niveau de la Tunisie lors d'études précédentes ? Existe-t-il des obstacles à l'apparition des femmes dans le milieu politique qui soient spécifiques à la région ?

- **La formulation de priorités et de recommandations** : une synthèse contenant des suggestions et des recommandations a été publiée pour stimuler la présence des femmes en politique, les encourager à concilier vie publique et vie privée, ainsi qu'à mettre en pratique le principe d'égalité femmes-hommes dans la sphère politique. Cette synthèse a fait l'objet d'un débat lors de la rencontre du 5 décembre 2015 qui a réuni 70 représentant-e-s des organes gouvernementaux locaux, des gouvernorats, municipalités et ONG, mais aussi les médias et des femmes membres de partis politiques. Plusieurs recommandations ont été formulées pour promouvoir l'accès des femmes à des postes de responsabilité au niveau local et pour assurer l'engagement de toutes les organisations en vue d'une participation plus accentuée des femmes à l'avenir politique du pays.

## C. RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC

### 1. Caractéristiques générales des régions de Monastir et Sousse

La zone étudiée appartient à la région côtière appelée le Sahel tunisien. Ses habitant-e-s, pour la plupart des cultivateurs, lui confèrent son caractère essentiellement agricole. Les villages et les villes se ressemblent beaucoup, tout en conservant des traits particuliers<sup>8</sup>. Par exemple, Ksar Helal est plus artisanal, voire industriel, tandis que Moknine est plus agricole et campagnard.

C'est une région où règne une image conservatrice de la femme, même si celle-ci occupe pourtant une place importante, voire primordiale. Par exemple, dans de nombreux endroits, le nom patronymique est celui de la mère, comme à Moknine où les noms de famille féminins sont courants : Ben Zina, Ben Fattoum, Ben Fatma, Ben Cherifa et Ben Halima.

---

<sup>8</sup> DESPOIS Jean. *L'est de la Tunisie, le Sahel et les basses steppes*, Paris : PUF, 1955.



Malgré un fort taux de femmes syndiquées en Tunisie, peu d'entre elles occupent des postes à responsabilité. © Alexandru Nika / Shutterstock.com

En outre, les femmes ont toujours joué et jouent encore un rôle fondamental dans l'économie domestique, aussi bien chez les familles dédiées à l'agriculture que chez les artisan-e-s et, plus récemment, dans le secteur industriel, la prestation de services et le service public. Après avoir surmonté le défi de l'éducation des filles et leur accès à des emplois rémunérés, socialement valorisés et valorisants, les femmes se sont peu à peu préparées à faire leur apparition sur la scène publique. À cette époque, cette évolution avait pour but de défendre la cause nationale et de s'opposer à l'occupation française, d'où l'apparition d'une génération de pionnières comme ce fut le cas des filles du Sheikh Salem Ben Hamida, les sœurs Jalila et Hafsia Bouzgarrou.

La région de Monastir et Sousse se caractérise aussi par une forte densité de population. Au dernier recensement (1994), on comptait 460 personnes par km<sup>2</sup>, ce qui confirme la prospérité économique de la région et sa capacité à attirer des habitant-e-s de l'arrière-pays en quête d'un emploi dans le secteur touristique ou industriel<sup>9</sup>.

À Sousse, le taux d'urbanisation a augmenté dans les années 2000, tandis que Monastir est devenue un zone totalement urbanisée, à la suite d'une décision de politique administrative du

---

9 LAMINE Ridha. *Villes et zones urbaines du Sahel central*. Faculté des Arts et des Lettres de Sousse : Gold time, 2001.

président Habib Bourguiba qui a transformé toutes les régions de Monastir en communes. Le taux d'urbanisation de ces régions est supérieur à celui du centre-est du pays : il suffit de le comparer au taux d'urbanisation de Mahdia, essentiellement rurale, qui est d'environ 44,9 % ou à celui de Sfax, de 63,7 % (le taux d'urbanisation de toute la région centre-est est de 71,7 % et de 64,9 % pour la Tunisie dans son ensemble).

Les jeunes de 20-29 ans représentent la tranche d'âge la plus nombreuse, avec une proportion de 20 % par rapport au total d'habitant-e-s (20,2 % pour les hommes et 20 % pour les femmes). À remarquer l'écart énorme entre filles et garçons en termes d'analphabétisme : il est deux fois plus répandu parmi les filles que les garçons avec des taux de 25,3 % (filles) et 11,2 % (garçons) à Monastir et de 21,6 % (filles) et 9,5 % (garçons) à Sousse. L'écart entre filles et garçons est de 35,2 % pour l'éducation secondaire.

Toutefois, pour ce qui est de l'accès à l'enseignement supérieur, la différence entre garçons et filles est réduite : l'écart de taux est de 1,9 % à Monastir et de 8,9 % à Sousse et. Quant aux taux des diplômé-e-s de l'enseignement supérieur, on observe un écart de 2 points de pourcentage entre filles et garçons avec des taux de 8,8 % des filles diplômées de l'enseignement supérieur contre 10,7 % des garçons pour Monastir, et un taux de filles diplômées de 8,4 % pour un taux de 9,9 % des garçons à Sousse. Ceci montre donc que les femmes ont encore un long chemin à parcourir en termes de modernisation et d'indépendance économique d'où leur faible présence dans les sphères publiques et politiques.

Les différences entre les femmes et les hommes sont confirmées par les indicateurs économiques et les chiffres relatifs à l'activité économique. Le taux d'activité féminine est de 29,8 % à Sousse ; ce chiffre augmente à Monastir où le taux est de 36,2 % en raison de la présence des femmes dans le domaine industriel et textile. Quant aux hommes, ils ont un taux de participation à l'activité économique de 50 % (plus précisément de 52,1 % à Monastir et de 49 % à Sousse).

Il faut noter que la région étudiée est touchée par des problèmes écologiques, de pollution des eaux marines et de désertification, cette situation étant étroitement liée à la gestion des eaux usées et des eaux de pluie, ainsi qu'à la gestion des déchets solides et à l'écoulement des eaux souterraines<sup>10</sup>. À l'appauvrissement des ressources humaines et naturelles, il faut ajouter le vieillissement des oliveraies et leur diminution, ainsi que d'autres problèmes nés à la suite de la

---

10 KHOUAJA Ahmed. *Expérimenter le compromis: bilan d'une expertise sociologique dans le Sahel tunisien*, in Les figures du compromis dans les sociétés islamiques. Paris, Institut de l'Islam et des Sociétés des Mondes Musulmans - Karthala, p. 209-226, 2012.

révolution, tels que l'intensification de la contrebande, l'économie souterraine, le terrorisme et les menaces à la sécurité. Ces facteurs ont gravement impacté le secteur économique vital de la région, mais aussi le tourisme, l'artisanat et les services qui emploient le gros de la main-d'œuvre féminine.

## 2. Les élections en Tunisie

Le décret 35 de 2011 portant sur l'élection de l'Assemblée constituante instaure le principe de la parité et l'alternance femmes/hommes sur les listes électorales des partis. Ce décret et la situation générale du pays ont encouragé plus de 5 000 femmes à se porter candidates aux élections de l'Assemblée constituante. Ce nombre impressionnant est probablement dû au désir persistant des femmes, et des citoyen-ne-s en général, de participer à la vie publique de l'ère post-révolutionnaire.

Dans les gouvernorats de Monastir et Sousse, le taux de participation des électrices aux élections de l'Assemblée constituante de 2011 est inférieur de deux points de pourcentage par rapport à la moyenne nationale, qui était de 51 % (48,25 % à Monastir et 48,49 % à Sousse). Néanmoins, les élections de 2011 ont démontré les limites du principe de parité verticale car il n'a pas conduit à une véritable parité au sein de l'Assemblée constituante, même si celle-ci a l'un des taux de femmes parlementaires parmi les plus élevés dans le monde (24%). Ce résultat n'a pas satisfait les aspirations des Tunisiennes qui, le 29 janvier 2011, organisèrent une marche nationale pour dénoncer leur marginalisation et revendiquer leur droit à la pleine citoyenneté, ainsi que l'instauration d'un principe d'égalité réelle et absolu dans la Constitution.

Ainsi, malgré l'enthousiasme des femmes et des hommes durant les élections de l'Assemblée constituante (2011), l'inscription sur les listes électorales des citoyens n'a pas dépassé les 47 %. Signalons à ce propos que le nombre réel des femmes inscrites sur les listes électorales en 2014 s'élevait à 51 % du total des électeurs et électrices, ce qui représente une augmentation de 4% par rapport à 2011. Le nombre de femmes qui ont effectivement voté lors des élections de l'Assemblée des représentants du peuple (en 2014) a atteint 50,5% au niveau national.

L'Instance supérieure indépendante pour les élections a signalé à l'occasion d'une conférence de presse qu'environ 300 000 femmes de l'arrière-pays ne possédaient pas de carte d'identité et ne pouvaient donc pas exercer leur droit d'inscription sur les listes électorales, ni leur droit de vote. L'Autorité a donc fait en sorte que cette situation change et, en collaboration avec le ministère des Femmes, elle a aidé 5 000 femmes à régulariser leur situation. Cela étant, le nombre de femmes dont le statut de citoyenne n'est pas reconnu par les institutions demeure élevé.

Aux élections législatives de 2014, le nombre de femmes inscrites sur les listes électorales dépassait 50 % des inscrit-e-s et le nombre des candidates aux élections avoisinait 47 %, dont douze têtes de liste et une candidate à l'élection présidentielle (sur 26 personnes candidates).

Après l'annonce par l'Instance supérieure indépendante pour les Élections des résultats définitifs lors de la conférence de presse du 20 novembre 2014, il s'avère que le taux de participation général (des femmes et des hommes) a dépassé les 67 %. Ce taux a été dépassé à Monastir et Sousse, qui ont enregistré une participation de 70 %. À l'élection présidentielle, ce taux s'est maintenu à Monastir, mais a baissé dans le gouvernorat de Sousse au deuxième tour où il a été d'environ 63 %. Ainsi, si les femmes ont réussi à occuper huit postes de ministres et un de secrétaire d'État, elles n'atteignent pas encore 25 % des élu-e-s, ce qui reste très restreint.

### 3. Présence des femmes dans les instances législatives et exécutives

Bien que les femmes représentent généralement la moitié de la population d'un pays donné et malgré la tendance générale vers la démocratisation de la vie politique, en Tunisie, l'absence des femmes aux postes décisionnels (gouverneur-e, leader de parti politique, etc.) est un constat, et cela malgré leur présence sur le terrain et leur contribution à la lutte pour les droits civils, notamment depuis la fin de la révolution. Et comme le montre le tableau ci-après, la présence des femmes dans les gouvernements de l'après-révolution est très faible :

Tableau (1) Présence des femmes dans les gouvernements de l'après-révolution

Gouvernements	Nombre de ministres	Hommes	Femmes
Mohamed GHANNOUCHI	37	35	2
Beji KAID ESSEBSI	30	28	2
Hammadi JEBALI	41	38	2
Ali ARAIDH	37	35	2
Mehdi JOMAA	29	26	3 et une secrétaire d'État chargée des affaires de la Femme
Habib ESSID	27	24	3 et 5 secrétaires d'État

#### **4. Présence des femmes à l'Assemblée constituante**

Aux élections de l'Assemblée constituante, les femmes ont obtenu plus de 26 % des sièges, un taux qui est passé à 30 % avec la nomination de plusieurs membres à des fonctions gouvernementales. Le taux des femmes têtes de liste à Sousse et Monastir était légèrement supérieur à celui de la moyenne nationale : 10 % à Sousse avec cinq femmes têtes de liste sur 50 listes et 13,3 % à Monastir avec 8 femmes têtes de liste sur 60 listes.

La faiblesse du taux des femmes têtes de liste est due au manque de volonté politique des partis de permettre aux femmes d'accéder à des postes décisionnels. Les femmes sont souvent exclues de certaines activités. Même lorsqu'elles participent, elles deviennent victimes de stéréotypes qui les enferment dans des rôles spécifiques.

#### **5. Présence des femmes dans les partis politiques**

L'article 7 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes exige de ses États parties de prendre les mesures nécessaires à l'élimination des discriminations à l'égard des femmes dans la sphère politique ; un point que reprend le libellé de l'article 46 de la Constitution de 2014.

Dans la région du Sahel central, aucun effort n'a été fourni par les partis politiques pour faire progresser les femmes. Malgré cela, Monastir vient en tête du classement effectué par le Programme de Développement des Nations unies (décembre 2013) sur la base d'un sondage d'opinion portant sur l'encouragement à la participation politique des femmes.

#### **6. Présence des femmes dans les syndicats**

Quant à la participation des femmes dans les syndicats, notons que leur taux de militance est important : 70 % dans le secteur textile, 60 % dans le domaine de l'éducation et 55 % dans celui de la santé. Cependant, leur présence aux postes de responsabilité des syndicats ne reflète pas leur importance en nombre dans lesdits secteurs : on trouve 13 hommes aux comités exécutifs et seulement 3 femmes à la commission administrative.

La Commission nationale de la femme travailleuse, créée en 1984 au sein de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), a acquis son statut légal en 1991 par l'inclusion de l'article 44 dans la réglementation des syndicats. En 2002, l'article 38 y a été ajouté. Il déclare que la commission de la femme sera élue pour une période de quatre ans. La commission est présidée par la vice-secrétaire générale responsable des femmes, de la jeunesse et des associations.

Elle a le droit d'assister aux réunions des commissions administratives, mais seulement en tant qu'observatrice.

Le bureau exécutif actuel de l'UGTT du gouvernorat de Monastir compte une femme (sur neuf membres). C'est la première fois qu'une femme est élue au bureau exécutif du syndicat à Monastir. Sur 13 syndicats locaux, seul le syndicat local de Ksar Helal compte une femme parmi ses membres. Par secteurs, on compte deux femmes pour le secteur du textile, une femme pour le tourisme et une femme pour le transport. On compte une femme dans le syndicat régional de l'éducation, deux femmes dans le syndicat régional de la justice et une autre femme dans le syndicat régional de la formation et de l'emploi. Néanmoins, les femmes assument certaines responsabilités, comme dans le secteur du textile où elles sont souvent secrétaires du syndicat, avec un taux de 51 % qui correspond à leur niveau d'adhésion. La situation n'est pas meilleure dans le syndicat régional du gouvernorat de Sousse.

#### **7. Présence des femmes dans les conseils régionaux**

Cette étude s'est concentrée sur quatre conseils municipaux des gouvernorats de Monastir et de Sousse. Le choix de ces municipalités a répondu à des critères d'importance démographique. Dans le gouvernorat de Sousse, l'étude porte sur les quatre municipalités suivantes :

- Ville de Sousse : 239.411 habitants, la municipalité comprenant les délégations de Sousse Medina, Sousse Riadh, Sousse Sidi Abdelhamid et Sousse Jawhara ;
- Ville de M'saken : 97.225 habitants ;
- Ville de Kalaa Kebira : 59.132 habitants ;
- Ville de Hammam Sousse : 42.694 habitants.

Le gouvernorat de Monastir est composé de 31 municipalités dont les plus importantes ont été sélectionnées : la ville de Monastir avec 93.306 habitants ; la ville de Ksar Helal avec 49.376 habitants ; la ville de Moknine avec 89.277 habitants ; et la ville de Jemmel avec 65.420 habitants.

##### *a. La ville de Sousse*

Le conseil municipal a été créé en 1884. Les femmes n'y ont eu accès qu'à partir de 1969, avec 2 représentantes à l'époque. Ce nombre s'est plus ou moins maintenu jusqu'au mandat de 1985-1990. À cette époque, le nombre de conseillères municipales était de 40, soit un taux de représentation féminine de 12,5 %. Le nombre de conseillères a peu à peu augmenté, bien qu'irrégulièrement, jusqu'à ce que les femmes représentent un quart du conseil, cela avant que

ne soit créées les délégations spéciales<sup>11</sup>. La première délégation spéciale a été créée en avril 2011. Le nombre de conseillères est passé à 4 femmes sur 24 membres pour remonter à 6 sur 24 dans la délégation spéciale d'octobre 2012, un niveau déjà atteint par les femmes du Conseil de Sousse en 2005.

#### *b. M'saken*

La municipalité de M'saken a été fondée en 1921, mais il n'a pas été possible d'avoir des données au-delà du mandat 1990-1995. La présence des femmes dans les conseils municipaux n'a pas cessé de croître de 1995 à 2010. Avec la création des délégations spéciales, la situation a changé et les femmes ont connu la progression suivante : 1, 4, 5, 7 puis 11 femmes (dernière délégation spéciale) sur 30, soit un taux de 33 %, supérieur au quota prôné par Ben Ali lors de sa campagne pour les présidentielles de 2004-2009. M'saken a ensuite connu deux Délégations Spéciales dans lesquelles le nombre des femmes a baissé à 2, un taux d'à peine 10%. À noter que le Conseil municipal de 2005-2010 et la délégation spéciale de 2013 ont permis aux femmes d'assumer des responsabilités dans les circonscriptions ou commissions électorales.

#### *c. Kalaa Kebira*

La municipalité de Kalaa Kebira a été fondée le 29 février 1921. C'est en 1980 (mandat 1980-1985) que, pour la première fois, des femmes, au nombre de deux, ont accédé à son conseil municipal. Elles sont passées à trois, puis, durant le mandat 2000-2005, à quatre. Durant les deux mandats antérieurs à janvier 2011, les femmes occupaient 6 sièges sur 22, un chiffre très proche du quota recommandé par le parti au pouvoir à l'époque. Les femmes ont maintenu le même taux après la création de la Délégation spéciale avec 5 sièges sur 16. Les affaires locales de Kalaa Kebira sont administrées en présence du délégué de la ville et de l'assistant de la Commission de gestion, qui est constituée de neuf membres dont deux femmes, ceci depuis le 13 juillet 2015.

#### *d. Hammam Sousse*

La municipalité d'Hammam Sousse a été fondée à la suite du décret du 1<sup>er</sup> septembre 1957. De ce fait, et contrairement à d'autres municipalités créées avant 1957, tous ses conseils ont fait l'objet d'élections. La première femme à intégrer le conseil l'a fait pour le mandat 1969-1972. Elle était la seule femme du conseil sur 10 membres. Durant le mandat 1975-1980, le

---

<sup>11</sup> En 2011, les conseils municipaux issus des élections municipales de 2010 ont été dissous par vagues successives sur décision du chef du gouvernement. Des délégations spéciales, sortes de conseils municipaux par intérim les ont remplacés. À noter que ces délégations sont nommés par le gouvernement (depuis l'adoption de la constitution le 27 janvier 2014).



conseil, alors constitué de 16 membres, ne comptait aucune femme. Plus tard, le nombre de femmes est passé à 1 sur 16 et à 2/16 durant trois mandats. Il passe à quatre femmes durant deux autres mandats, puis à 6 sur 22. Au cours des mandats 1985-1990 et 1995-2000, le comité des Affaires sociales était présidé par une conseillère.

Une conseillère était également responsable de la circonscription sur les périodes 1990-1995 et 1995-2000, tandis qu'une autre conseillère présidait le comité économique entre 2000 et 2005. Durant la même période, ce sont des femmes qui occupaient le poste d'adjointe au président du conseil<sup>12</sup> et de présidente du comité des Affaires sociales. Finalement, durant la période 2005-2010, c'est aussi une femme qui était à la tête de la commission des appels d'offres.

#### *e. Monastir*

La municipalité de Monastir a été fondée le 24 janvier 1887. C'est lors du mandat 1969-1972 que, pour la première fois, une femme est devenue membre du conseil. Durant les mandats suivants, aucune femme n'a siégé au conseil. Sur la période 1982-1985, le nombre de femmes est passé à 5 sur 20, soit un taux de 25 %. En 1990-1995, le nombre de femmes était de 4 sur 22. Le dernier conseil avant janvier 2011 comptait 9 femmes sur 30 (un taux de 30 %) ; avec la création de la Délégation spéciale, il a chuté à 3 sur 24 (12,5 %).

Ce sont des conseillères qui ont assumé la présidence de la circonscription durant les mandats de 1990-1995, 2005-2010 et 2010-2015, mandat qui a été interrompu par la mise en place de la Délégation spéciale.

Il est souvent arrivé que les femmes président des comités : la commission des femmes (1985-1990 et 2005-2010) ; le comité chargé des Affaires sociales (1985-1990 et 2005-2010) ; le comité sur la Santé et la Protection de l'environnement (2005-2005) ; le comité de la Jeunesse et des Sports (2000-2005 et 2010-2015) ; le comité de Protection du troisième âge (2015-2015) ; et le comité économique au temps de la Délégation spéciale. Les conseillères ont aussi présidé d'autres types de comités comme la commission du Travail bénévole, les Syndicats d'initiatives municipaux, des syndicats de bâtiments et la supervision du conseil chargé de l'Enfance. Toutes ces commissions/comités ont disparu à la création de la Délégation spéciale.

---

<sup>12</sup> Note de la traductrice – équivalent au maire.



Les nombreuses responsabilités que les femmes assument au quotidien, les contraintes de mobilité et les mentalités sexistes réduisent les chances des femmes de mener une carrière politique.  
©IVFS

#### *f. Moknine*

La municipalité a été créée à la suite d'un décret adopté le 30 novembre 1934. Comme dans les autres municipalités, le premier conseil élu l'a été en 1957. Il a été réservé aux hommes jusqu'en 1969. C'est alors que la première femme a eu accès au conseil (1 sur 10). Durant le mandat suivant, une femme est élue (1 sur 12), elle est nommée adjointe au président du conseil. Le nombre des femmes oscille de 0 à 1 durant plusieurs mandats successifs, cela jusqu'aux élections de mai 2005 où 6 femmes sur 22 sont élues, ce qui fait un taux de 30 %, le taux souhaité au niveau national. De nos jours, la municipalité est dirigée par un Comité de direction composé des chefs-fe-s de services administratifs. ce comité se réunit en présence du Délégué de la ville. Pourtant, aucune femme ne participe aux réunions de ce comité car les femmes ne sont à la tête d'aucun des principaux services administratifs.

#### *g. Jemmel*

La municipalité de Jemmel a été fondée en 1920. Selon l'information collectée depuis le début du mandat 1972-1975, les femmes ont été absentes du conseil jusqu'en 1985. À partir de 1985, 2 femmes sur 22 sont devenues conseillères, puis leur nombre a augmenté jusqu'à 7/22 (soit un taux de 30 %). Elles ont assumé les responsabilités suivantes au sein du conseil pendant les mandats suivants :

- mandat 1990-1995 : Commission chargée de la Famille et de la Protection des Femmes ;
- mandat 1995-2000 : Une conseillère est adjointe au président du conseil, une autre présidente de la commission chargée de la Famille et de la Protection des Femmes ;
- mandat 2000-2005 : Une conseillère est adjointe au président du conseil et préside en même temps le comité chargé des Affaires sociales ;
- mandat 2005-2010 : Une conseillère préside le comité de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, une deuxième préside la commission de Coordination avec les comités du voisinage et des organisations nationales ;
- actuellement, une conseillère est à la tête du comité des Affaires sociales et de la Famille.

#### *h. Ksar Helal*

La municipalité de Ksar Helal a été fondée le 23 septembre 1948, mais a été réservée aux hommes jusqu'en mai 1995. Cette année-là, 4 femmes sur 22 siègent au conseil, un taux de représentation supérieur à 15 %. Ce chiffre grimpe à 7 sur 22 aux dernières élections municipales avec un taux de 30 %. Avec la création de la Délégation spéciale, le 28 octobre 2011, ce taux chute à 25 % (4 sièges sur 16).

À noter qu'à travers cette présence accrue des femmes aux conseils municipaux, on perçoit une volonté politique de promotion des femmes à des postes de responsabilité municipale. La participation des femmes est toutefois restreinte et croît de façon irrégulière malgré ladite politique, les quotas étant fixés par les partis au pouvoir. En effet, c'est le parti au pouvoir qui décide de la composition du conseil. Il faut surtout remarquer la faiblesse de la présence féminine dans les Délégations spéciales, en comparaison à leur nombre dans les conseils élus en mai 2010.

## **8. Les perceptions des femmes et leurs défis**

### *a. Des contraintes de natures multiples*

Lorsque l'on interroge les femmes, il s'avère que le poids des multiples responsabilités qu'elles assument au quotidien est l'un des principaux obstacles à leur plein engagement dans la vie politique. Outre leurs fonctions en tant que femmes politiques, elles sont épouses, mères et travailleuses. L'une des femmes interrogées a déclaré « L'exclusion des femmes des postes décisionnels au sein des partis est due, en premier lieu (à 80 %), aux contraintes familiales. »

Selon leurs propres déclarations, certaines femmes demandent aux hommes de partager les responsabilités du foyer sur un pied d'égalité au lieu de s'en tenir à un rôle secondaire. « Tant

que les hommes n'assumeront pas pleinement leurs responsabilités familiales, les femmes ne pourront pas concilier leur vie de famille et leur vie hors du foyer » a affirmé l'une d'entre elles, refusant l'idée que les hommes ne devraient que coopérer et pensant plutôt que les tâches ménagères et la garde des enfants devraient faire partie intégrante des responsabilités masculines d'un père de famille. « Nous ne voulons pas d'hommes qui ne donnent qu'un coup de main. »

Mais ce n'est pas le cas de toutes les femmes. Certaines ont dû faire des concessions au détriment de leur vie politique : « Après mon mariage et avec l'arrivée des enfants, je suis passée par une longue période d'inactivité politique ». Une autre femme a déclaré : « Je suis maman depuis 1997 et j'ai été contrainte d'abandonner mes activités dans la sphère publique... Je suis restée longtemps éloignée de toute activité pour élever mes enfants... Malgré la beauté de la maternité, j'ai essayé de convaincre mon mari, mais il a été incapable de dépasser sa mentalité d'homme oriental. »

Il y a des cas où le mari accepte que sa femme continue à participer à la vie politique à condition qu'elle donne la priorité à ses responsabilités familiales : « Mon mari a accepté ma décision de garder mon activité politique, en retour je fais tout pour être l'épouse parfaite. Ainsi, je ne quitte la maison qu'après avoir rempli toutes mes responsabilités : repas et enfants. »

Cependant, leur mari n'est pas la seule personne que les femmes ont à convaincre : leurs pères, leurs frères et leurs mères pèsent en général lourdement sur les choix des femmes et une femme politiquement engagée doit répondre à la question suivante : « Que va-t-il arriver à tes enfants si tu gagnes les élections ? » ou bien elles seront accusées d'être des mères égoïstes. Ainsi, une femme a déclaré que « Ma mère est allée jusqu'à m'accuser de négliger mon mari et mes enfants. » De tels commentaires et une telle ingérence ont démotivé nombre de femmes de poursuivre leurs activités politiques.

Tandis que, pour certaines femmes, les membres de leur famille sont des obstacles à leur vie politique, pour d'autres, la famille s'avère un véritable point d'appui. Certaines femmes soutiennent que, sans l'appui qu'elles reçoivent de leur famille, elles n'auraient pas eu le courage de continuer.

Finalement, d'autres femmes ont réussi à honorer leurs engagements politiques sans recevoir de soutien. Elles n'ont pas, pour cela, négligé leurs enfants, mais ont pu trouver un équilibre

entre les besoins de ceux-ci et leurs responsabilités politiques : « Je prenais mon fils avec moi lorsque, pour mon travail, je devais me déplacer dans les environs. Mais en cas de maladie de mon enfant, je restais à la maison. »

*b. Les femmes politiquement engagées sont souvent prises pour cibles (de violences basées sur le genre et de harcèlement sexuel)*

La plupart des femmes qui ont été interviewées se sont accordées à dire que la violence basée sur le genre, notamment la violence sexuelle, est l'une des raisons pour lesquelles les femmes ne s'engagent pas en politique. Ce phénomène commence à un âge très jeune, ce qui décourage les femmes d'entrer dans l'arène politique. L'une d'entre elles a déclaré « Quand les filles atteignent un certain âge, elles arrêtent le scoutisme en raison de problèmes sociaux. Je les comprends jusqu'à un certain point, parce que le harcèlement sexuel existe chez les scouts et dans beaucoup d'autres activités. »

Quant au harcèlement sexuel subi par les femmes durant la révolution, une femme a affirmé qu'il avait pour but de punir les syndicalistes féminines. « C'est avec une profonde tristesse que je me revois, un jour d'intense activité, victime d'un harcèlement sexuel perpétré dans les couloirs d'un hôtel du fait que j'étais une syndicaliste. »

Bien que les femmes, en tant que syndicalistes, aient eu à subir différents types de violence, leurs syndicats ou leurs partis politiques ne leur ont offert aucun soutien. Au contraire, tentant de stopper leur participation aux manifestations, non seulement ils ne les ont pas soutenu, mais ils les ont tenues pour responsables de tels actes et leur ont fait sentir qu'elles étaient un fardeau pour le syndicat ou le parti politique. « Les violences que nous avons endurées et la perception qu'avaient de nous nos camarades masculins étaient un rappel constant qu'en tant que femmes, nous n'aurions pas dû participer aux manifestations. »

*c. Mentalité sexiste et politiques tendancieuses des hommes politiques et des syndicalistes*

L'un des principaux obstacles à la carrière politique des femmes militantes est la mentalité des partis politiques et des syndicats qui ne reconnaissent toujours pas le rôle des femmes ni ne soutiennent leur présence. Cette situation a été mise en évidence par la façon dont les hommes politiques perçoivent les besoins et les intérêts des femmes, comme en témoigne une militante : « Notre présence en tant qu'actrices, en tant que syndicalistes, n'est pas souhaitée ». D'autres militantes affirment que « les syndicalistes hommes tentent de contrôler la prise des décisions en interne parce qu'ils (syndicalistes et militants en général) souhaitent tous préserver les points

de vue misogynes au sein du syndicat. Ils savent, en outre, que lorsque les femmes s'impliquent dans la sphère publique, elles s'investissent beaucoup, bien plus que les hommes, en général. Ils ne veulent donc pas qu'elles puissent les orienter, voire les éclipser. »

Souvent, les femmes se sentent exclues des activités programmées car, en fonction de l'heure et du lieu fixé pour leur réalisation, il est difficile pour elles de s'y rendre : par exemple, des réunions nocturnes ou dans des lieux reculés. « Toutes les préparations concernant les discours ou les listes électorales ont lieu hors des locaux du parti et à des heures où il est impossible pour les femmes d'être présentes. » En passant outre le fait que les femmes n'ont pas les mêmes occasions de se déplacer et la même liberté de mouvement que les hommes, en raison de contraintes familiales et sociales, les syndicats et les partis excluent les femmes et réduisent leurs chances de participer pleinement aux élections. « Durant la préparation des élections, nous avons remarqué que la plupart des débats avaient lieu hors du cadre officiel et hors des écoles. Ils étaient organisés dans des cafés et des lieux auxquels les femmes n'ont pas accès. C'est de là que provient l'absence des femmes, de cette façon de leur mettre les bâtons dans les roues. Parfois elles abandonnent car elles ont l'impression que tout est fait dans leur dos. »

Ces pratiques discriminatoires sont étroitement liées à la mentalité sexiste des partis et des syndicats. Comme exprimé par l'une des femmes interrogées : « C'est la discrimination envers les femmes qui est à l'origine de mon exclusion et qui m'a empêchée d'assister à la conférence nationale. »

#### *d. Les femmes manquent de confiance en elles*

Souvent, une femme doit déployer de gros efforts pour faire de la politique. Elle doit vaincre de nombreux obstacles et gagner le respect de sa communauté du point de vue politique. « J'ai surmonté de nombreuses pressions exercées contre moi pour tenter de m'affaiblir et de me contraindre à abandonner la tête de la liste. J'ai tenu bon, mais ça m'a demandé beaucoup d'efforts. » Cela est dû au fait que les femmes sont élevées de telle sorte qu'elles se sentent moins appréciées que les hommes ; que leur formation n'est pas appropriée ; que dès leur plus jeune âge, on leur inculque leur rôle de mère et qu'elles ne sont pas encouragées à faire de la politique. Il en résulte que les femmes n'ont pas l'expérience et la formation suffisantes pour aspirer à une carrière politique. Tout ceci conduit les femmes à un manque de confiance en leurs propres points de vue et en leurs compétences. « La femme se voit diminuée et se comporte comme un être inférieur, tout juste assez bonne pour occuper un poste secondaire en raison de l'éducation reçue et intériorisée. »

## D. BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

### 1. Sources statistiques

**CENTRE D'INFORMATION, DE FORMATION, D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION SUR LES ASSOCIATIONS**, *Directoire des Associations tunisiennes*, 2014.

**COMMISSION GÉNÉRALE POUR LE DÉVELOPPEMENT REGIONAL, INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES** *Données nationales, Monastir et Sousse 2014*.

**INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES**. *Logement*, données 2014.

**MINISTÈRE DES AFFAIRES DE LA FEMME ET FONDS DE DEVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME**, *Budget-temps des femmes et des hommes en Tunisie*. Institut National de la Statistique, 2011.

### 2. Recherches officielles

**ASSOCIATION DES FEMMES TUNISIENNES POUR LA RECHERCHE SUR LE DÉVELOPPEMENT**. *Les acquis et les obstacles des Femmes et politique en Tunisie, les gains et les contraintes de la participation politique des femmes en Tunisie*. 2014.

**CENTRE DES FEMMES ARABES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE ET INSTITUT DE RECHERCHE ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES POUR LA PROMOTION DE LA FEMME**. Projet « Renforcer le leadership et la participation des femmes dans la vie politique et les processus de prises de décisions en Algérie, Maroc et Tunisie », *État de la situation*, 2008-2009.

**ENNABLI, ZUHAIR BEN JANNET**. *La participation politique et le comportement électoral des femmes à Jemmel*. Koucher, Association Voix de la femme à Jemmel, 2012.

**FONDATION POUR LE FUTUR**. *Opinions et perception de la société civile dans la Tunisie post-révolution*, Janvier 2012.

**FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION, MINISTÈRE DES AFFAIRES DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE**. *Plaidoyer pour la constitutionnalisation des droits des femmes*, Tunisie.

**INSTITUT ARABE DES DROITS DE L'HOMME**. *La participation politique des femmes, leurs défis*

*face à la consécration actuelle de la citoyenneté, étude de terrain dans dix pays arabes, Tunisie, 2004.*

**MAHFOUDH DORRA** (dir). *Les associations œuvrant à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.* Centre d'études, de documentation et d'information sur la femme, 2013.

**MALENA CARMEN, LOADA AUGUSTE, BEN HASSEM SELIM.** *La gouvernance participative des femmes dans la vie publique tunisienne, amélioration des prestations de services publics à travers des partenariats entre les citoyens et l'État.* Banque africaine de Développement.

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT.** *La société civile dans une Tunisie en mutation,* 2013.

### **3. Recherches universitaires**

**ABIDI LILIA.** *Les racines du mouvement des femmes en Tunisie.* Tunisie : Tunisian publishing house, t.2, 1990.

**BEKALI SOUAD.** *La femme tunisienne au temps de la colonisation 1881-1956.* Paris : L'Harmattan, 1996.

**BEN YOUSSEF ADEL.** *Profils et champs d'action de l'élite féminine tunisienne sous le protectorat français : le cas des diplômées de l'université française. Dans Femmes en Méditerranée: Publications de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis.* p. 187-202.

**BORSALI NOURA.** *Le défi égalitaire.* Écrits féministes, Arabesques, 2012.

**CENTRE D'ÉTUDES, DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION SUR LA FEMME.** *Les Tunisiennes et l'action politique.* Revue.

**DENIEUIL PIERRE-NOËL.** *Les femmes entrepreneures en Tunisie, paroles et portraits.* Centre d'études, de documentation et d'information sur la femme, 1994.

**HADDAD RADHIA.** *Paroles de femmes.* Tunis: Ed. Elyssa 1995.

**KAZDAGHLI HABIB** (dir). *Mémoires de femmes. Tunisiennes dans la vie publique 1920-1960,* 1993



**KERROU, MOHAMED, NAJJAR, SIHEN.** *La décision sur scène, un regard sociologique sur le pouvoir décisionnel des femmes tunisiennes*, 2007.

**MAHFOUD, DORRA, HORCHANI, MALIKA** (dir.). *Femmes et genre, regards croisés de jeunes chercheuses*. ASSOCIATION des FEMMES TUNISIENNES pour la RECHERCHE sur le DÉVELOPPEMENT, 2013.

**MAHFOUDH, DORRA, MAHFOUDH, AMEL.** *Mobilisations des femmes et mouvement féministe en Tunisie*. Ed. Antipodes, 2, vol. 33, p. 14-31.

**MARZOUK, ILHEM.** *Le mouvement des femmes en Tunisie au XX<sup>e</sup> siècle*. Tunis : Cérès productions, 1993.





مؤسسة نساء الأورو-متوسط

Euro-Mediterranean Women's Foundation

Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée

Dans le cadre de sa mission, la **Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée (FFEM)** analyse au niveau local les réalités des femmes et les politiques publiques les concernant à l'aide de consultations et de dialogues de proximité. Pour ce faire, la Fondation met en place annuellement des **pôles locaux d'acteurs de l'égalité femmes-hommes**® dans les pays suivants : Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie (1 par pays).

Chaque pôle local d'acteur de l'égalité femmes-hommes® est coordonné par une association, la Fondation considérant que la société civile est le principal moteur du changement et de l'amélioration de la condition féminine dans nos sociétés.

L'approche des pôles locaux est une démarche innovante et participative qui encourage le réseautage et le partage de pratiques réussies en faveur de l'égalité femmes-hommes à un niveau décentralisé et qui promeut l'émergence de projets ancrés dans le territoire.

La Fondation systématise les résultats obtenus par les actions des pôles locaux et les transmet aux responsables politiques des pays de la région et à l'échelle euro-méditerranéenne. Toutes les informations liées aux résultats des pôles locaux sont disponibles sur le site de la Fondation ([www.euromedwomen.foundation](http://www.euromedwomen.foundation)), et font l'objet d'une vaste diffusion auprès des principales parties prenantes, des responsables politiques et des organisations internationales de la région.

**Membres fondateurs :**



IE Med.



Réseau universitaire et scientifique  
rusemeg  
sur les femmes et le Genre

**Financé par :**



**Labellisé par :**



Union for the Mediterranean  
Union pour la Méditerranée  
الاتحاد من أجل المتوسط